



CHARTE MÉDIA POUR LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES DE LA LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL

1. Introduction

Cette charte a pour objectif de définir les conditions d'accès, les droits et les obligations des médias lors des compétitions officielles de football organisées par la Ligue Réunionnaise de Football. Elle vise à garantir une couverture médiatique optimale tout en respectant le bon déroulement des événements et les intérêts de toutes les parties prenantes.

2. Accréditation des Médias

Les représentants des médias doivent soumettre une demande de carte de presse de la LRF pour avoir accès à l'ensemble des compétitions de la LRF, à l'exception du Trophée des champions, des demi-finales et finales de Coupe de La Réunion et Régionales de France qui feront l'objet d'une demande d'accréditation spéciale à solliciter au moins 5 jours avant l'événement, en fournissant les informations suivantes :

Nom et prénom
Média représenté
Fonction sur l'événement
Coordonnées de contact
Lettre d'affectation ou preuve de collaboration avec le média

Critères d'Éligibilité: Les accréditations sont accordées en priorité aux médias suivants: Presse écrite régionale
Stations de radio et chaînes de télévision
Médias en ligne reconnus

Confirmation : les demandes seront examinées par le service de communication de la Ligue Réunionnaise de Football, qui notifiera les demandeurs de l'acceptation ou du refus de leur accréditation au moins 5 jours avant l'événement.

3. Accès aux Installations

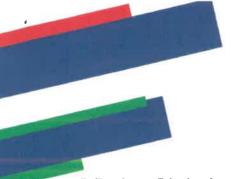
Les détenteurs d'une accréditation valide ont accès aux zones suivantes :

- Tribune de presse
- Accès terrain
- Aire d'interview en zone mixte (si mise en place)

Toute violation peut entraîner le retrait de l'accréditation.

4. Règles de Conduite

Une attitude professionnelle est exigée en tout temps. Les comportements perturbateurs ou irrespectueux envers les joueurs, le staff, les officiels ou le public ne seront pas tolérés. Les équipements doivent être utilisés de manière à ne pas gêner le déroulement de l'événement ni la visibilité des spectateurs.



5. Droits et Limitations de Diffusion

- Photographie et Vidéo

Les photographes et caméramans doivent porter des chasubles distinctives fournies par l'organisation et se positionner dans les zones désignées.

- Diffusion en direct

Seuls les détenteurs de droits officiels sont autorisés à diffuser des images en direct des matchs. Les autres médias peuvent diffuser des résumés conformément aux règlements en vigueur.

- Utilisation des Contenus

Les contenus capturés lors des événements ne peuvent être utilisés qu'à des fins éditoriales. Toute utilisation commerciale nécessite une autorisation préalable de la Ligue Réunionnaise de Football.

6. Sanctions

En cas de non-respect des dispositions de cette charte et de l'institution, la Ligue Réunionnaise de Football se réserve le droit de :

- Retirer temporairement ou définitivement l'accréditation
- Exclure le contrevenant des installations
- Engager des poursuites légales si nécessaire

7. Dispositions Finales

Cette charte est susceptible d'être modifiée en fonction des évolutions réglementaires ou des besoins spécifiques de l'organisation. Les médias seront informés de toute modification dans les plus brefs délais.

Le Président

de la LIGUE BEUNIONNAISE DE FOOTBALL

Rosair MORISCOT